



PROJET EUROPEEN SETARMS:

Comparaison des réglementations sur la gestion des sédiments marins de dragage en Europe



Nathalie DUMAY- Association des ports locaux de la Manche



Présentation du projet SETARMS

- Réalisé dans le cadre d'un Programme européen franco-britannique
- Il a été sélectionné par le programme INTERREG IV A France (Manche) – Angleterre

Budget: **5.2 M €**
(2009-2014)

- Il est co-financé par les fonds européens de Développement Régional (FEDER)



Le partenariat: le chef de file

➤ 14 ports de commerce

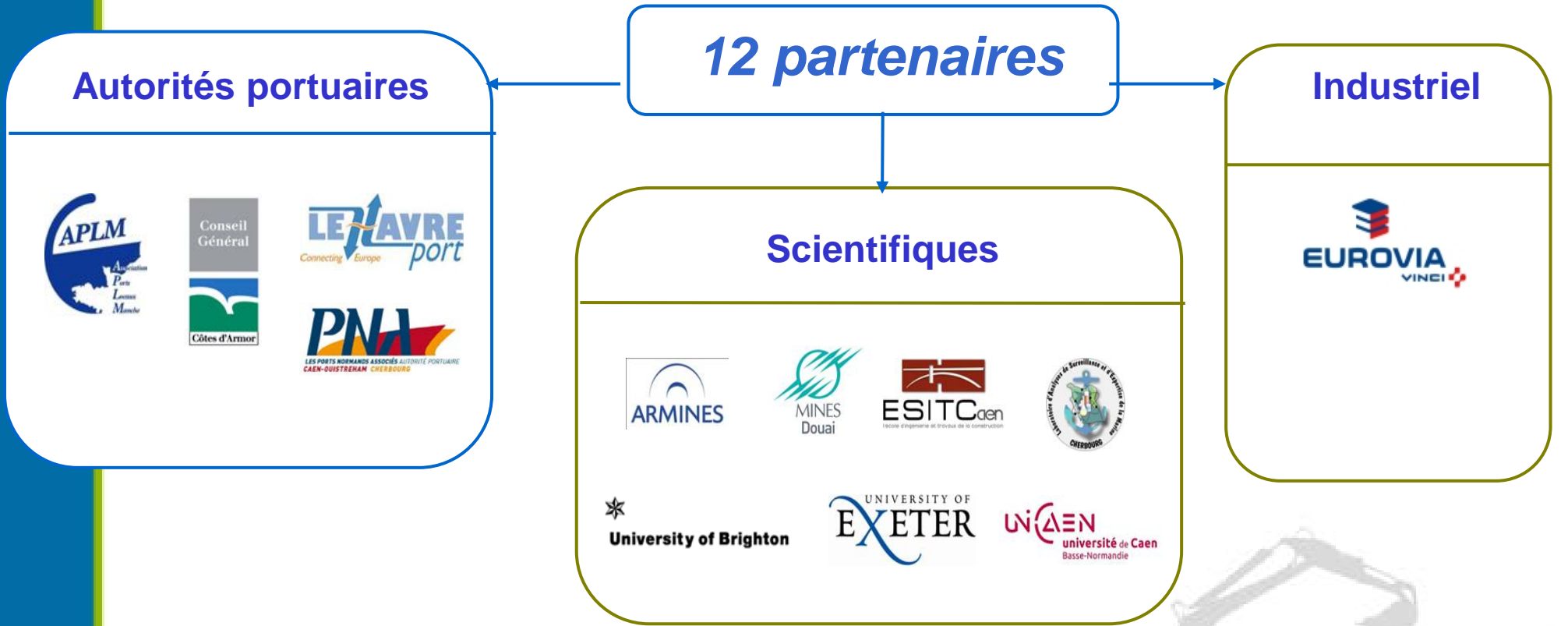
➤ Membres:

- collectivités
- concessionnaires

➤ volume dragué:
1,8 millions de tonnes



Le partenariat



4 axes de travail

➔ **WP1: Etat des lieux du dragage en Manche**

Coordinateur: APLM

➔ **WP2: Caractérisation des sédiments**

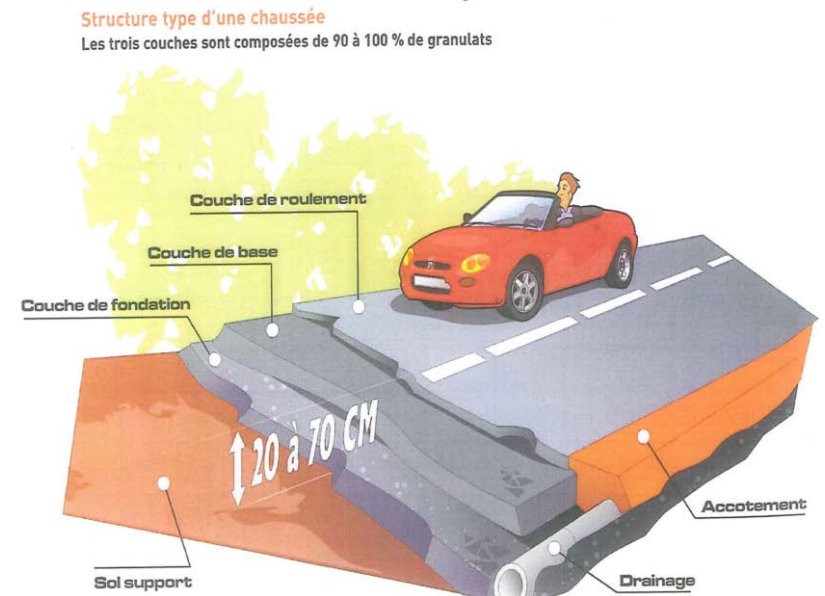
Coordinateur: Université de Brighton

➔ **WP3: Valorisation des sédiments**

Coordinateur: ESITC

➔ **WP4: Communication**

Coordinateur: APLM





WP1: Etat des lieux du dragage en Manche

OBJECTIFS

- Définir des pratiques durables
- Améliorer la connaissance sur le dragage portuaire
- Proposer des solutions de mutualisation
- Proposer des solutions pour améliorer la connaissance du public sur les opérations de dragage



WP1: Etat des lieux du dragage en Manche

ACTIONS

2010-2011

Action 1: Etat des lieux

- Etude 1: Etat des lieux sur les méthodes de dragages, la valorisation, la typologie des sédiments et les caractéristiques des sites d'immersion
- Etude 2: Comparaison des réglementations Françaises et Anglaises

2012

Action 2: Evaluation du potentiel de coopération

Etude 3: Identification des besoins actuels et futurs et Potentiel de mutualisation des opérations de dragage

2013

Action 3: Etudes sur les enjeux environnementaux liés aux opérations de dragage et impact social:

- Etude 4: Enjeux environnementaux.
- Etude 5: Etude sociologique sur les opérations de dragage





WP1: Etude sur les enjeux environnementaux

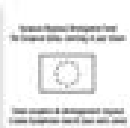
Objectifs

Comparer les réglementations des pays européens, notamment sur les moyens d'évaluer la qualité des sédiments.

=> 13 pays européens ont été étudiés.

Etudes

- **Des techniques d'évaluation de la dangerosité des sédiments en Europe**
- De l'Analyse prospective de la réglementation actuelle et future
- Des techniques et mesures innovantes



WP1: Etude sur les enjeux environnementaux

Les conventions internationales:

4 conventions différentes pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne pour un même objectif, la protection du milieu marin et de l'environnement.

	Convention OSPAR	Convention de Londres	Convention de Barcelone	Convention de Helsinki
Date d'application	1992	1972 - 1996	1978 - 1995	2000
Echelle géographique	Atlantique nord-est	Pays contractants	Mer Méditerranée	Mer Baltique
Objectifs	Protection du milieu marin	Protection du milieu marin	Protection du milieu marin	Protection de l'environnement marin
Gestion des sédiments	Possibilité d'immerger les sédiments de dragage.			
	Caractérisation du sédiment en vue de l'immersion.			
	Pas de solution lorsque les sédiments ne peuvent pas être immergés.			
Guides et ouvrages de référence	- Guide pour la caractérisation des sédiments de dragage.	- Instructions pour l'évaluation des sédiments de dragage - Guide pour la mise en place de seuils pour les sédiments de dragage.	- Protocole « immersions »	-



WP1: Etude sur les enjeux environnementaux

La réglementation européenne:

La gestion des sédiments de dragage est régie par de nombreuses directives européennes.

Secteurs	Mesures	Impact des opérations de dragage, d'immersion et de valorisation des sédiments de dragage
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> - La Politique européenne en matière d'énergie renouvelable - Législation sur le carburant des navires 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de l'espace maritime et du sol marin. - Impact indirect des barges.
Conservation	<ul style="list-style-type: none"> - Directive concernant la conservation des oiseaux sauvages (79/429/EEC) - Directive « habitats » (92/43/EC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts directs sur les écosystèmes marins et indirects sur les oiseaux.
Qualité de l'eau et pollutions	<ul style="list-style-type: none"> - Directive concernant la qualité des eaux de baignade (76/160/EEC) et sa révision (2006/7/EC) - Directive relative à la qualité requise des eaux conchylicoles (2006/113/EC) - Directive cadre européenne sur l'Eau (2000/60/EC) - Directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE) - Directive sur les substances prioritaires (2008/105/EC) - Directive sur les substances dangereuses (76/464/EEC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Effets sur le court terme et moyen terme de la dispersion de sédiments dans la colonne d'eau. - Effets directs et indirects. - Remobilisation des contaminants en cas de pollution des sédiments.
Impact environnemental et gestion des sédiments	<ul style="list-style-type: none"> - Directive relative aux Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE) (97/11/EEC) - Directive relative à l'évaluation stratégique environnementale (2001/42/EC) - Directive cadre sur les déchets 2008/98/CE - Directive relative aux déchets dangereux (91/689/EEC), révisée par la Directive (94/31/EC) - Directive concernant la mise en décharge des déchets (99/31/CE) - Directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (2008/1/CE) - Directive sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux (2004/35/CE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du statut des sédiments dragués. - Caractérisation, filières de traitement et de valorisation. - Impact environnemental des sédiments gérés à terre.
Stratégie et développement	<ul style="list-style-type: none"> - Directive cadre stratégie pour le milieu marin (2008/56/EC), et la Politique commune de la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact du dragage sur la pêche et la conchyliculture



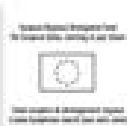


WP1: Etude sur les enjeux environnementaux

Analyse des conventions internationales et européennes

- La caractérisation des sédiments de dragage définie par les conventions internationales (OSPAR, Londres, Barcelone, Helsinki) est essentiellement orientée vers l'immersion en mer ; elle consiste en la comparaison de résultats d'analyses physico-chimiques avec des seuils fixés par chaque Etat.
- Ces conventions autorisent à titre d'exception l'immersion en mer des sédiments de dragage sous réserve de démontrer qu'ils ne sont pas dangereux pour le milieu marin.
- Les réglementations européennes ajoutent des cadres complémentaires sur tous les autres aspects des opérations de dragage.

Des conventions internationales et européennes qui laissent la place à des différentes interprétations nationales



Comparaison des réglementations dans les différents pays européens

	Immersion			Gestion à terre
	Seuils		Ecotox marin	Dangerosité terrestre
	Fraction granulométrique	Seuils		
Allemagne	<20 µm pour les métaux, < 63 µm pour les HAP/PCB, fraction totale pour le TBT	2 seuils	Oui (algues marines, bactéries luminescentes, amphipodes)	Pas de protocole validé. Gestion au cas par cas
Pays-Bas	Fraction totale	1 seuil (sauf pour 2 paramètres)	Pas utilisé	Pas de retour à ce jour
Belgique	Fraction totale	2 seuils (avec exclusion)	Oui (selon protocoles internationaux)	Pas de retour à ce jour
Royaume-Uni	Fraction totale	2 seuils	Pas utilisé	Pas de protocole H14 validé. Gestion au cas par cas.
Irlande	< 2 mm	2 seuils	Pas utilisé	Pas de retour à ce jour
Norvège	Fraction totale	4 seuils	Pas de retour	Gestion au cas par cas
Danemark	Fraction totale	2 seuils (avec exclusion)	Pas utilisé	Gestion au cas par cas
Espagne	< 63 µm	2 seuils	Oui (palourdes, larves d'oursin, polychètes, copépodes, bactéries luminescentes)	Pas de protocole H14 validé.
Pologne	Fraction totale	1 seuil (exclusif)	Pas utilisé	Pas de besoin puisque tous les sédiments < seuils
Finlande	Fraction totale	2 seuils (exclusif)	Pas utilisé	Pas de protocole validé. Gestion au cas par cas.
Suède	Fraction totale	5 seuils	Pas utilisé	Pas de retour.
Italie	Fraction totale	2 seuils	Oui (nombreux tests)	Pas de retour.
Slovénie	Fraction totale	Oui (terres polluées) (exclusif)	Non	Oui mais de pas de retour.

WP1: Etude sur les enjeux environnementaux

Comparaison des réglementations 1/3: Une gestion à terre des sédiments peu développée

Gestion à terre	Pays
Très peu pratiquée	Royaume-Uni, Pologne
Solutions au cas par cas	France, Finlande
Solutions locales (grands ports maritimes ou fluviaux)	Allemagne, Belgique, Pays-Bas
Gestion à terre organisée au niveau national (sites de traitement et de stockage)	Pays-Bas, Belgique
Capping (encapsulage des sédiments contaminés)	Norvège, Allemagne, Royaume-Uni



WP1: Etude sur les enjeux environnementaux

Comparaison des réglementations 2/3 :

➤ Des niveaux de références différents:

- Nombre, méthode d'analyse (granulométrie), concentrations différentes selon les pays étudiés.
- Majoritairement deux seuils, sauf Norvège(4), Suède(5), Pays-Bas(1).

➤ Des paramètres étudiés hétérogènes:

- Métaux lourds: Seuls paramètres analysés par tous les pays
- Polluants organiques: grandes variations des polluants analysés (hexachlorobenzène, DDT, huile minérale...).
- PCP analysés de manière différente selon les pays, individuelle (France, Irlande, Finlande), ou somme de plusieurs PCP (somme de 7 ou 25 PCP)
- TBT et HAP: analysés dans 10 pays/12 et avec des méthodes différentes (individuelle ou somme)



WP1: Etude sur les enjeux environnementaux

Comparaison des réglementations 3/3 :

➤ Des paramètres étudiés hétérogènes (suite):

- Valeurs seuils ou valeurs guides?
 - Des pays avec des valeurs strictes d'interdiction d'immerger (Belgique, Danemark, Pologne, Finlande...).
 - Des pays avec des niveaux de référence (France, ...)
- Tests écotoxicologiques marins peu utilisés : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, France.
- Gestion à terre: Majoritairement aucun protocole
- Quelques modes de gestion particuliers:
 - au Danemark, la quantité de contaminants rejetés annuellement est prise en compte.
 - Des seuils régionaux (Allemagne: TBT pour la mer des Wadden)





Conclusion

- Une grande diversité d'approches.
- Chaque pays a développé sa propre stratégie pour évaluer de la dangerosité marine et terrestre des sédiments de dragage.
- Caractérisation et notion de dangerosité différent en fonction de la destination en mer ou à terre
- Aucun consensus sur l'utilisation des tests écotoxicologiques, qu'ils soient marins ou terrestres, en raison de leur sensibilité par rapport aux contaminants. Cela explique pourquoi certains Etats préfèrent ne pas les utiliser. Pour évaluer l'impact du dragage et de l'immersion, la plupart des pays étudiés se basent sur des valeurs chimiques, associées parfois à des valeurs de toxicité sur des organismes marins.
- Seule la France travaille sur l'élaboration d'un critère de dangerosité des sédiments gérés à terre et la mise en place d'un protocole d'évaluation du critère H14.





Merci pour votre attention



Contact :
Nathalie.dumay@ports-locaux-manche.org

